

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 13/12/2023

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 13 décembre 2023 à 10h30 - Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Didier MAU**, Président.

PRÉSENTS

- M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
- Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
- Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC
- M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC
- M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC
- Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
- Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE
- M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC
- Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE
- Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON
- M. POIGNONEC Michel, Maire-adjoint de VILLENAVE D'ORNON
- M. RECORs Roger, Maire-adjoint de CESTAS
- Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE
- M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE
- Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH

REPRÉSENTÉS

- M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON (*procuration à Mme BOURSEAU*)
- M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE (*procuration à M. BILLOUX*)
- M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON (*procuration à M. RECORs*)
- Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON (*procuration à Mme BRISSON*)
- M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC (*procuration à M. MAU*)
- M. PAIN Cédric, Maire de MIOS (*procuration à Mme LE YONDRE*)
- M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (*procuration à M. DUPRAT*)

EXCUSÉS

- Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale
- Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
- M. CHARRIER Alain, Conseiller départemental
- M. DELUGA François, Maire de LE TEICH
- M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN
- M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE
- Mme MOUQUET Aline, Conseillère départementale
- Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS
- M. PEScina Jérôme, Maire de MARTIGNAS SUR JALLES
- M. ROBERT Fabien, Conseiller régional
- M. RUBIO Alexandre, Maire de BASSENS
- M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental
- Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC

PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde.

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 1^{er} décembre 2023 à chaque membre du Conseil d'administration. Ordre du jour arrêté, conformément au décret régissant les centres de gestion, par le bureau en sa séance du 29 novembre 2023.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13/12/2023

Délibération n° DE-0074-2023

Rapporteur : **M. MAU**

Objet : **Représentation du Centre de Gestion en justice**

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment les articles 27 et 28.

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde peut être impliqué dans des instances contentieuses.

L'article 27 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, indique que la décision d'agir en justice relève de la compétence du conseil d'administration du Centre de Gestion.

Le Président du Centre de Gestion, quant à lui, représente l'établissement en justice en vertu des dispositions de l'article 28 du décret du 26 juin 1985 modifié susvisé.

Les impératifs d'une bonne administration et notamment l'exigence des règles de délai d'agir rapidement, rendent souhaitable que le Président du Centre de Gestion de la Gironde puisse directement défendre les intérêts de l'établissement.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE

- d'autoriser systématiquement le Président du Centre de Gestion :
 - à intervenir en défense au nom du Centre de Gestion quels que soient l'ordre juridictionnel compétent (administratif, judiciaire, financier ou autre) et le degré de juridiction (premier ressort, appel ou cassation) ;
 - à fixer et à régler les frais et honoraires d'avocat dans le cadre des instances contentieuses ;
 - à engager auprès de tout ordre juridictionnel les procédures d'urgence nécessaires à la défense des intérêts du Centre de Gestion ;
 - à ester en justice au nom du Centre de Gestion pour en défendre les intérêts quels que soient l'ordre juridictionnel et le degré de juridiction concerné.

Dans les deux dernières hypothèses, le Président du Centre de Gestion soumettra les actions engagées à l'approbation du Conseil d'administration à l'occasion de la première réunion de l'assemblée suivant lesdites actions.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13/12/2023

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 13 décembre 2023.

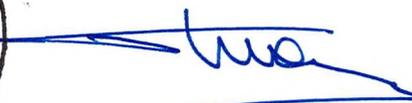
Le secrétaire de séance,



Christophe DUPRAT
Maire de SAINT AUBIN DE MEDOC



Le Président,



Didier MAU
Président de la Communauté de Communes
MEDOC - ESTUAIRE

13 DEC. 2023

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE :

PUBLIÉE LE :

13 DEC. 2023

Acte à classer**DE-0074-2023**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-12-13T16-42-16.00 (MI249649816)

Identifiant unique de l'acte : 033-283300036-20231213-DE-0074-2023-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Représentation du Centre de Gestion en justice

Date de décision : 13/12/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.8. Decision d ester en justice

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DE-0074-2023 REPRESENTATION CDG JU...](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 13/12/23 à 16:42

Par [COLLENNE Vicky](#)

Transmis

Date 13/12/23 à 16:42

Par [COLLENNE Vicky](#)

Accusé de réception

Date 13/12/23 à 16:46